

**Arrêté portant composition du jury au concours pour le recrutement d'infirmiers
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Session 2022

La rectrice de l'académie de La Réunion,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2022, est composé comme suit :

Présidente : Madame Déborah MAYER, principale adjointe du collège Texeira Da Motta

Vice-président : Monsieur Jean-François FONTAINE, principal du collège Cambuston

Membres :

Monsieur Alain RENOM, médecin, CMS Sainte-Suzanne

Madame Ana-Maria EBRO, infirmière, CTR, Rectorat

Madame Françoise LACROIX, infirmière, Lycée Louis Payen

Monsieur Laurent MOUNIA, infirmier, Lycée des métiers La Renaissance

Madame Mairounnissa SIDAMBAROM, infirmière, Lycée professionnel Julien de Rontaunay

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2022

Pour la Rectrice et par délégation,

Le secrétaire général adjoint

SIGNÉ

Erwan POLARD